



## **Le Ministère de la Santé autorise le remplacement des processeurs vétustes en procédure d'hospitalisation de jour.**

Depuis des mois, nos adhérents dont les enfants portent des processeurs vétustes datant de plus de 5 ans attendent que le Ministère de la Santé autorise une procédure simplifiée de remplacement. Il y a quelques jours, 74 familles inscrites à Trousseau attendaient encore que cette autorisation permette aux équipes médicales de procéder au remplacement, sachant que les nouveaux processeurs étaient depuis des mois dans les locaux de l'hôpital...

C'est enfin chose faite, le Ministère de la Santé ayant – par le biais de la Mission T2A (Tarification à l'Activité) – signifié que « il serait utile de saisir l'opportunité de ce changement de processeur pour réaliser un bilan complet de la situation de l'enfant ayant bénéficié de la pose d'un implant cochléaire, bilan qui pourrait être réalisé dans le cadre d'une hospitalisation de jour, permettant du même coup la prise en charge du processeur ».

Les familles dont les enfants portent des processeurs dont l'ancienneté est supérieure à 5 ans sont donc invitées à se rapprocher de leur centre d'implantation, de faire évaluer la vétusté éventuelle du microprocesseur externe et d'en demander le remplacement si cette vétusté se voyait confirmée. Saluons au passage les bons offices du cabinet de Madame Nadine Morano qui s'est fait l'écho de notre inquiétude devant une situation apparemment bloquée. AR.